

Réunion de la commission consultative Département de la Haute-Garonne Préfecture de la Haute-Garonne – le 2 octobre 2012

1. Objet de la réunion

Une séance de la commission consultative Grand Projet ferroviaire du Sud Ouest s'est tenue dans les locaux de la préfecture de la Haute Garonne à Toulouse, le mardi 2 octobre 2012 à 15h00 concernant les collectivités allant de Fronton à Toulouse sous la présidence de Madame la secrétaire générale de préfecture.

Madame la secrétaire générale accueille les participants à la séance en précisant les échéances importantes à venir et la tenue le 11 octobre du COTER en vue d'un COPIL qui devrait se tenir le 26 octobre 2012 à Bordeaux. Elle rappelle que cette commission consultative traite maintenant de l'aménagement de la ligne existante de Toulouse à St Jory et de la LGV en accord avec les instances de pilotage de GPSO et des aménagements nord de Toulouse

L'ordre du jour complet de la réunion est le suivant :

- présentation du tracé optimisé en vue du prochain Copil
- calendrier des prochaines étapes du GPSO
- principes de la mise en compatibilité des documents d'urbanisme (MECDU)
- informations sur le financement des études et la politique foncière par anticipation.

2. Sujets abordés

1) *Présentation du projet de tracé optimisé*

Les représentants de RFF procèdent à la présentation du projet de tracé optimisé sur le secteur. Il est proposé une présentation globale dans un premier temps des travaux et, ensuite, de recueillir les observations des élus. Les planches présentées intègrent de nouveaux éléments tels que les protections acoustiques (en violet), les aménagements paysagers (hachuré vert) et les entrées en terre des rétablissements de voirie.

Pour RFF, la mise au point du projet a consisté à rechercher :

Sur Fronton :

- Recherche de diminution des emprises, notamment sur les parcelles viticoles : avec un ajustement de l'altimétrie de la ligne nouvelle et un repositionnement de l'axe favorisant l'évitement.
- Ces modifications engendrent la diminution de la longueur du tunnel.

St Rustice :

- Eloignement du bourg de St Rustice et du hameau de la Sarrailhère
- Limitation de l'impact des rétablissements,
- Amélioration du biais des franchissements RD820/Voie ferrée/Canal, permettant un abaissement du profil en long de la ligne nouvelle de 2,5m.
- En attente des résultats d'étude pour la prise en compte des modélisations de grande hydraulique (Garonne / Hers) : il sera mis en place des ouvrages de décharge en nombre suffisant permettant la compatibilité du projet avec les exigences hydrauliques de la zone. Le principe d'absence d'impact de la ligne nouvelle sur les habitations en cas de crue est donc respecté.

Castelnau d'Estrétefonds / St Jory:

- Suppression du pont d'accès à la maison du garde-barrière : cela a permis un abaissement du profil de la ligne nouvelle de 14m au nord de l'Hers et de 5m au droit du canal.
- En attente des résultats d'étude pour la prise en compte des modélisations de grande hydraulique (Garonne / Hers) : il sera mis en place des ouvrages de décharge en nombre suffisant permettant la compatibilité du projet avec les exigences hydrauliques de la zone. Le principe d'absence d'impact de la ligne nouvelle sur les habitations en cas de crue est donc respecté.

Communes concernées par l'aménagement ferroviaire au Nord de Toulouse :

- Il n'y a pas d'évolution du projet depuis la fin des études préliminaires

Tour de table des communes :

St Rustice

M le Maire exprime plusieurs remarques sur le projet :

- demande le positionnement du giratoire de la RD820 sur la limite départementale et non à Pompignan
- note le décalage du projet vers l'Ouest et demande que ce ripage soit accentué
- demande la confirmation que le tunnel sera monotube.
- Demande l'altimétrie du projet à la sortie du viaduc de franchissement du canal.

RFF confirme que le tunnel est bien conçu en monotube alors qu'il était bi-tube lors des études précédentes. Il est également précisé que le projet se situe 9m au-dessus du terrain naturel à la sortie du viaduc sur le canal soit 2m plus bas que dans la solution précédente.

RFF précise qu'une réunion avec les communes de Pompignan et St Rustice, les DDT du Tarn et Garonne et de la Haute Garonne ainsi que les Conseils généraux des deux départements sera organisée pour évoquer la position du giratoire.

Castelnau d'Estrétefonds

M. le maire souhaite qu'une attention particulière soit portée au secteur des 3 ponts compte tenu des enjeux du site : Natura 2000 et pont canal.

M. le maire demande si une piste cyclable est incluse au projet sur la RD29.

RFF indique avoir établi les projets de rétablissement sur la base d'un échange avec le Conseil général de la Haute Garonne datant de 2010. Les propositions de rétablissements doivent désormais faire l'objet d'un échange avec le conseil général.

Saint-Jory

M. le maire et le conseil général demande si des modifications de projet ont eu lieu au droit du projet de RD929.

RFF précise qu'aucune modification du projet n'a été réalisée, RFF propose que ce point puisse être apprécié plus finement lors de la rencontre avec le conseil général relative aux rétablissements.

Concernant le projet d'aménagement ferroviaire au Nord de Toulouse, le maire de St Jory demande si le type de protection mis en place sera connu pour l'enquête publique et quel sont les recours si il y a un désaccord sur ces protections.

RFF confirme que ces éléments sont présentés dans les documents d'enquête publique et seront donc présentés en amont aux communes. RFF précise que l'acoustique est un sujet extrêmement réglementé. RFF a l'obligation du respect de la réglementation avec le risque de devoir compléter ces protections après la mise en service : le dimensionnement couvre donc ce risque.

Lespinasse

M. le maire regrette le choix du Comité de Pilotage des aménagements ferroviaires au nord de Toulouse de ne pas retenir une halte à Lespinasse, mais précise qu'il se battra encore pour l'obtenir.

2) Calendrier des prochaines étapes du GPSO

Les différentes enquêtes publiques qui vont se dérouler dans le courant de l'année 2013 sont rapidement présentées par RFF. Ces éléments sont intégrés aux documents qui seront adressés par RFF par messagerie aux membres du groupe.

Dans ce cadre, RFF avance que la concertation se poursuivra durant toutes ces étapes et que l'enquête publique est notamment une des phases privilégiées afin de recueillir les différentes observations.

3) Principes de la mise en compatibilité des documents d'urbanisme (MECDDU)

RFF présente également les modalités d'application des modifications engendrées par le projet de tracé en matière d'urbanisme selon que la commune est dotée d'un document d'urbanisme ou qu'elle soit régie par le règlement national d'urbanisme.

4) Informations sur le financement des études et la politique foncière par anticipation.

RFF présente rapidement le contenu de la convention relative au financement des études complémentaires du projet qui permettra la préparation et la réalisation des enquêtes publiques, et de poursuivre l'instruction jusqu'à la déclaration d'utilité publique.

Pour la région Midi-Pyrénées, les besoins pour cette étape s'élèvent à 8,7M€ cofinancés par l'Etat (25%), la Région et les collectivités territoriales (50%) et RFF (25%).

Parallèlement, la politique foncière par anticipation prévue dans le dispositif global induit une recherche de financement à hauteur de 3670K€ pour le Tarn-et-Garonne.

Trois axes prioritaires ont été définis :

- acquisitions anticipées de biens bâtis prioritaires situés dans les emprises
- mise en réserve de surfaces agricoles et viticoles
- anticipation des boisements compensateurs.

Le suivi de cette politique sera assuré par deux instances, l'une située au niveau régional, la seconde s'organiserait au niveau du département et comporterait les principaux acteurs et financeurs (Etat, conseil général, conseil régional, RFF).

Réactions :

Le **conseil général de la Haute-Garonne** exprime son mécontentement sur la non consultation formelle du conseil général sur le rapprochement des projets GPSO et Aménagement ferroviaire au Nord de Toulouse mais précise ne remettre nullement en cause ses engagements.

La **DREAL** précise que la consultation actuelle par courrier va dans ce sens et que le Comité de Pilotage de l'Aménagement Nord de Toulouse avait acté ce rapprochement.

Toulouse Métropole exprime son plein accord sur le plan de financement présenté.

Le **Conseil Régional de Midi Pyrénées** précise qu'il a donné son accord sur le montant du financement présenté et indique qu'il sera soumis à la validation de la commission permanente du Conseil régional le 17 décembre 2012.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Secrétaire Générale conclut la séance en remerciant les membres présents.